Objet: Webinaire Impact 2024

À l'attention des Liques et Comités sportifs franciliens

Monsieur le Président, Madame la Présidente, Chers amis,

À la suite du succès du premier appel à projets, pour faire du sport un véritable levier d'innovation sociale, j'ai le plaisir de vous annoncer le lancement ce lundi de la **deuxième édition de l'appel à projet Impact 2024**.

Une enveloppe de près de 5 millions d'euros sera dédiée au soutien des futurs lauréats et à leurs projets innovants, durables et inclusifs par et pour le sport.

Le CROS Île-de-France et le Comité Paralympique et Sportif Français ont le plaisir de vous convier à un webinaire au sujet de la nouvelle édition d'Impact 2024. Ce temps d'échange se déroulera le mercredi 26 mai prochain de 18h30 à 19h30.

## S'inscrire

Au-delà du soutien financier, l'appel à projets propose un accompagnement sur mesure pour faire émerger et changer d'échelle des projets engagés autour d'enjeux sociétaux majeurs. De la santé à la citoyenneté en passant par l'éducation, l'égalité et jusqu'à l'inclusion et le développement durable, les projets doivent répondre aux valeurs du sport et de la solidarité.

Depuis hier et jusqu'au vendredi 2 juillet 2021 à 18h vous êtes invités à candidater à la nouvelle édition d'Impact 2024 en vous connectant à l'adresse suivante : <a href="https://aap-impact.paris2024.org/fr/">https://aap-impact.paris2024.org/fr/</a>

Nous vous serions également reconnaissants de relayer cet appel à projets pour que les acteurs éligibles de notre territoire puissent également se saisir de cette opportunité.

Afin de vous accompagner au mieux dans le dépôt de votre candidature, des outils d'aide sont à votre disposition, notamment :

- 1. Le règlement de l'appel à projets (en ligne très prochainement) ;
- 2. Une <u>foire aux questions</u> mise à jour régulièrement ;
- 3. Un guide tutoriel pratique pour vous accompagner dans votre parcours de candidature ;
- 4. La liste des <u>acteurs éligibles</u> au portage de projets et / ou en tant que membres de consortium ;
- 5. Les critères d'éligibilité et d'évaluation des projets.

Benoît Cayron-Renaux (CROS Île-de-France / CNOSF) et Thomas Urban (CPSF) restent à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Bien cordialement,

Evelyne Ciriegi Présidente